

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

<p>Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 22</p> <p>Ont voté : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil huit, le treize novembre à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le mercredi cinq novembre 2008, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p>Étaient présents : Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Pascale HAUK, Gérard GRANADOS, Catherine MAURIN, Jean-Jacques RUER, Sébastien BLANC, Christine DUSSURGET, Elyane CLOP, Laurence MARTINEZ, Marie Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Laurent SAINT JALMES, Jérôme MONVAILLIER, Paul REGARE, Gianni DE BERNARDIS, Serge MICHAUT, Sabine BEGASSAT.</p> <p>Absents : Cécile MATHAUD, Annie FERNANDES, Sylvain ARNAUD, Dominique REGNIER, Michel REGNIER</p> <p>Excusés : Cécile MATHAUD, Annie FERNANDES, Sylvain ARNAUD, Dominique REGNIER, Michel REGNIER</p> <p>Pouvoirs : Annie FERNANDES donne pouvoir à Elisabeth MESNIER. Sylvain ARNAUD donne pouvoir à Jean-Jacques RUER Dominique REGNIER donne pouvoir à Laurent SAINT JALMES Michel REGNIER donne pouvoir à Serge FAGES</p> <p><i>Secrétaire de séance :</i> Elisabeth MESNIER</p>
--	--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2008-068

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2008

OBJET : Cession, à titre gratuit, au SDIS de la parcelle nouvellement cadastrée AA n°111

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2005-048 du 8 septembre 2005 cédant, à titre gratuit, la parcelle n°AA95 au SDIS,

Considérant l'intérêt général établi pour l'opération de déménagement de la caserne de sapeurs pompiers de la commune de Vourles sur un terrain mieux situé géographiquement (proche de la commune de Brignais et éloigné du centre de Vourles) et mieux desservi (proximité de l'A45 et surface importante),

Considérant que la parcelle communale cadastrée section AA n°95 d'une superficie de 6 810 m² correspond à ce projet, de par sa situation géographique et son étendue,

Considérant que ce projet ne concerne pas la totalité des 6810 m², la commune de Vourles a donc procédé à une nouvelle numérotation cadastrale.

Monsieur le Maire propose que la commune de Vourles cède à titre gratuit la parcelle nouvellement cadastrée section AA n°111 pour une superficie de 2 517 m² au SDIS, issue de la parcelle AA n°95 d'une superficie de 6 810 m²

Ainsi, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer tout document établissant la cession gratuite de ce terrain au SDIS dans le cadre du déménagement de la caserne de Vourles, et toutes les pièces s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document établissant la cession gratuite du terrain cadastré section AA n°111 au SDIS dans le cadre du déménagement de la caserne, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Pour : 22

Abstention : 0

Contre : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication
Le

Le Maire,
S. FAGES

Fait et délibéré les jours,
Mois, an et heure que susdits
et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire,
S. FAGES